

Table des matières

Sommaire	5
Affaire UNIS : octroyer des droits exclusifs par la négociation collective requiert-il une mise en concurrence ?	7
<i>Jean-Benoît MAISIN</i>	
Introduction	7
Section 1. Les droits exclusifs	8
§ 1. Base légale et définition	8
§ 2. Régime juridique découlant de l'article 106	10
§ 3. Régime juridique découlant des autres dispositions des traités	12
Section 2. Le développement des principes de non-discrimination et de transparence par la Cour	12
§ 1. L'émergence jurisprudentielle d'un principe	12
§ 2. Consécration par la Cour et critiques doctrinales	13
§ 3. Communication concordante de la Commission	15
Section 3. Les droits exclusifs – une cible pour les principes de transparence et de non-discrimination ?	15
§ 1. Une applicabilité large de la transparence dans l'arrêt <i>Sporting Exchange</i>	16
§ 2. Glissement entre actes contractuels et réglementaires ?	17
§ 3. Antécédents de l'arrêt <i>UNIS</i>	18
§ 4. Le point de vue de la Cour	19
§ 5. La publicité étendue à la négociation collective	19
Section 4. En Belgique, de nombreux procédés en danger	20
§ 1. Assurances et pensions complémentaires	20
§ 2. Autres activités sectorielles	21
§ 3. Interférence dans la négociation collective	22
Section 5. Les droits sociaux négligés lors de la balance des droits	22
§ 1. Caractère justifié de l'atteinte	23

§ 2. Négociation libre et sans entraves	24
§ 3. Une résonance limitée dans la jurisprudence de la Cour	26
Conclusion	27

**Le respect du salaire minimum dans les marchés publics :
des arrêts *Rüffert*, *Bundesdruckerei* et *RegioPost*
à la transposition des directives de 2014** 29

Elisabeth WILLEMART

Introduction	29
Section 1. La jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne et ses implications pour la Belgique	33
§ 1. Premier acte : <i>Dirk Rüffert contre Land Niedersachsen</i>	33
A. Le droit interne pertinent et les faits de la cause	33
B. L'arrêt de la Cour	34
§ 2. Deuxième acte : <i>Bundesdruckerei GmbH contre la ville de Dortmund</i>	38
A. Le droit interne pertinent et les faits de la cause	38
B. L'arrêt de la Cour	39
§ 3. Troisième acte : <i>RegioPost GmbH & Co.KG contre Stadt Landau in der Pfalz</i>	41
A. Le droit interne pertinent et les faits de la cause	41
B. L'arrêt de la Cour	43
§ 4. L'intérêt des arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne	45
A. Un taux de salaire minimal spécifique pour les marchés publics ?	45
B. Une condition préalable à l'attribution d'un marché public ?	47
Section 2. Les directives de 2014 sur la passation des marchés publics et leur transposition en droit belge	48
§ 1. La consécration d'un principe transversal	49
A. Les directives de 2014 sur la passation des marchés publics	49
B. La transposition en droit interne	51
§ 2. Un principe assorti de mesures concrètes	52
A. L'écartement de l'offre	52

B. L'exclusion du marché	54
C. L'irrégularité de l'offre anormalement basse	56
D. Le contrôle des sous-traitants	58
Conclusion	62
Créer et organiser des services publics économiques : actualité des balises nationales et européennes	63
<i>Pierre-Olivier DE BROUX & Pauline LAGASSE</i>	
Section 1. La création de services publics économiques	64
§ 1. L'exigence formelle d'intervention du législateur	64
§ 2. Le rôle de la défaillance du marché pour apprécier l'intérêt économique général	68
A. Le caractère indispensable de la défaillance du marché en droit européen ?	69
B. Un pouvoir d'appréciation encadré	71
C. Une appréciation évolutive	74
D. La défaillance du marché en droit belge	76
Section 2. L'organisation de services publics économiques	78
§ 1. Le principe d'efficacité et les SIEG	78
A. Le principe d'efficacité et l'article 106, § 2, TFUE	79
B. Le quatrième critère de l'arrêt <i>Altmark</i> : principe d'efficacité ou marché public	83
C. Le principe d'efficacité et l'encadrement SIEG 2012	86
§ 2. Le principe d'égalité et de non-discrimination entre les prestataires de SIEG : le cas des hôpitaux IRIS à Bruxelles	90
Conclusion	95
Les pouvoirs publics, désarmés face aux fermetures d'entreprises ?	99
<i>Christophe THIEBAUT</i>	
Section 1. Le droit de propriété	100
§ 1. Les atteintes au droit de propriété	100
A. La privation du droit de propriété	100
B. La réquisition	104
ANTHEMIS	123

§ 2. Les conditions des atteintes	106
A. La privation	106
B. Les autres restrictions	112
Section 2. La liberté d'entreprendre	114
§ 1. Le contenu	114
§ 2. La valeur	115
§ 3. Les limites	117
Conclusion	119